



Approvisionnement en FIOUL domestique

Contexte :

Le Centre Communal d'Action Sociale s'est engagé à réaliser des actions de groupement d'achats afin de vous faire bénéficier d'économies.

Objet de la convention :

Il s'agit de satisfaire les besoins en approvisionnement en fioul domestique ordinaire et supérieur des habitants d'Etival-Clairefontaine intéressés.

Cette convention vise à vous préciser les conditions de mutualisation d'achat et votre engagement à ce groupement.

Conditions de commande :

Si vous êtes intéressés, merci de faire connaître vos besoins par le biais de la **demande d'achat** *disponible en Mairie ou sur le site internet d'Etival-Clairefontaine, rubrique votre Mairie & groupement d'achats*) et la transmettre **impérativement en version papier à la Mairie.**

Merci de ne pas trop surestimer vos besoins car le fournisseur proposera son meilleur tarif sur la base de ces quantités.

La date limite de réponse à la participation au groupement est fixée au VENDREDI 7 JUILLET 2023 inclus.

Aucune commande inférieure à 500 litres par site de livraison n'est acceptée par les fournisseurs et ne sera donc pas retenue dans le groupement d'achat.

Sélection du fournisseur de fioul :

Plusieurs devis seront demandés (PME et grande distribution), un seul fournisseur sera retenu.

Conditions de livraison :

Vous serez informés (par courriel ou par téléphone selon les éléments indiqués dans la demande d'achat) au plus tard **48 heures avant** de la date de livraison. En fonction du fournisseur retenu, le créneau horaire pourra être plus précis (matin ou après-midi).

La cuve devra être située à moins de 50 mètres linéaires du stationnement du camion-citerne. Dans le cas contraire, l'approvisionnement ne pourra être réalisé.

Conditions de paiement :

Vous réglerez **directement au fournisseur.**

Engagement :

Dès lors que votre demande **d'achat** jointe (tableau) parviendra à la Mairie, elle vaudra un engagement de votre part et l'acceptation des conditions de cette convention.